

PLUi HD

Plan Local

d'Urbanisme **intercommunal**

Habitat et Déplacements

CŒUR DE MAURIENNE ARVAN

REUNIONS PUBLIQUES

LES RÈGLEMENTS ÉCRIT ET GRAPHIQUE : PRINCIPES D'ÉLABORATION



Mardi 9 décembre à 18h

Salle de la mairie

Fontcouverte-La Toussuire



Mercredi 10 décembre à 18h

Salle des Chaudannes

Saint-Jean-de-Maurienne

Le règlement fait partie des pièces opposables du PLUi. Il définit :

- L'usage des sols et la destination des constructions (habitat, exploitation agricole, commerce, bureaux, etc.)
- Les caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère
- Les conditions de desserte en équipements et réseaux

Le règlement graphique délimite les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles, les zones naturelles et forestières, et comporte des inscriptions graphiques concernant les risques, le patrimoine, la protection des espaces naturels etc. Le règlement écrit précise les règles applicables pour chaque zone.

Participez à la construction du territoire de demain !

Entrée libre

www.coeurdemaurienne-arvan.com